

## ***PUBLICATION DES DÉCISIONS DE LA COUR : RAPPORT À VENIR***

**Constitution d'un groupe de travail** – Un groupe de travail a récemment été constitué par le ministère de la Justice et de la Consommation du Nouveau-Brunswick dans le but de mener des consultations sur la publication et la traduction des décisions des tribunaux du Nouveau-Brunswick. Le groupe est présidé par Michael Bray, c.r. et va solliciter l'apport d'intervenants en provenance de divers milieux juridiques, dont l'AJEFNB. Le rapport et les recommandations du Groupe de travail sera présenté à Justice Nouveau-Brunswick au plus tard le 30 juin 2010.

Les attentes de l'AJEFNB par rapport à cet important dossier n'ont pas changé; elles correspondent aux recommandations émises par le Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick sur la question à la suite d'une plainte déposée par l'AJEFNB en 2003. Nous reprenons les recommandations du Commissaire :

1) Que le ministère entame immédiatement une consultation avec toutes les parties prenantes afin d'élaborer une politique de traduction et de mise en disponibilité publique des jugements et ordonnances définitives des tribunaux qui soit conforme à la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et à ses principes; que la politique ait pour but de créer un régime en matière de traduction et de prestation des décisions dans les deux langues officielles pour tous les tribunaux de la province semblable à celui qu'utilise présentement la Cour d'appel, et d'adapter ce

régime aux autres tribunaux et qu'une fois la consultation terminée, le Ministère entreprenne immédiatement les démarches nécessaires pour mettre en œuvre ce système.

2) Que le Ministère entreprenne, dans les plus brefs délais, les démarches nécessaires auprès de son éditeur officiel pour s'assurer que toutes les décisions figurant au *Recueil des arrêts du Nouveau-Brunswick*, en reliure ou autre, soient publiées dans les deux langues officielles.

3) Que le Ministère, s'il n'est pas convaincu de l'interprétation que nous faisons du terme publier, entame, dans les plus brefs délais, les démarches pour le renvoi de la question à la Cour d'appel.

### ***UN MEMBRE REÇOIT UN PRIX DE L'ABC***

Nous félicitons notre représentant de la région Fundy, Adam van der Linde, qui est le récipiendaire du Prix Edward K. Rowan-Legg 2009 de l'Association du Barreau canadien ! Ce prix rend hommage à sa contribution exceptionnelle à l'ABC à titre de membre étudiant. Adam van der Linde est présentement stagiaire au sein du cabinet juridique *Stewart McKelvey*, à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Bravo !

### ***CAMP D'ÉTÉ EN 2010 !***

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'AJEFNB offrira un camp d'été en droit pour les élèves francophones de niveau primaire ! Notez bien

les dates : le camp aura lieu du 27 juin au 2 juillet inclusivement. Sans l'appui financier du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, la tenue d'un tel camp ne serait pas possible. Nous vous rappelons que ces camps s'inscrivent dans la programmation des camps d'été *Éducation plus* de la province du Nouveau-Brunswick. Comme par le passé, c'est le ministère de l'Éducation qui s'occupe de la diffusion des renseignements dans les écoles de la province.

### ***PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le **15 mai** prochain, à **Edmundston**. Si vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour, vous pouvez communiquer avec la présidente en composant le 506-735-6865.

### ***PROFIL D'UN MEMBRE***

**Odette Snow** – Après une absence de près de 20 ans, Odette Snow fait un retour à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, dans le poste de doyenne. Son parcours a été des plus diversifié : enseignante dans le système public, traductrice pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, professeure de droit, jurilinguiste, conseillère juridique d'entreprise et gestionnaire responsable des services juridiques, des ressources humaines et de la planification stratégique.

Détentrice d'un LL.B. de l'Université de Moncton et de la maîtrise en droit (LL.M.) d'Osgoode Hall de la York University, elle a enseigné à la Faculté de droit de 1982 à 1986 et de 1987 à 1990. Elle a alors accepté un poste de conseillère juridique à Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie et en 1992, a été nommée vice-présidente et chef du contentieux, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2009.

Connue dans les milieux juridiques et artistiques ainsi que dans le milieu des affaires, elle est membre du Conseil d'administration et présidente du Comité de gouvernance de FacilicorpNB et, jusqu'à tout récemment, elle était membre du comité de discipline du Barreau du Nouveau-Brunswick, coprésidente du Conseil sur l'industrie et l'éducation du Sud-est du Nouveau-Brunswick et coprésidente de Dialogue Nouveau-Brunswick.

Elle a également été membre du Conseil d'administration et secrétaire-trésorière du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick et de la Fondation Viola Léger.

Pendant son mandat, elle compte bâtir sur les réalisations de ses prédécesseurs, plus particulièrement en renforçant et en multipliant les rapports entre la Faculté de droit et les divers intervenants du monde juridique et en créant un solide réseau de diplômés et diplômées. Elle considère d'ailleurs que ce réseau est un élément essentiel des stratégies de recrutement et de promotion de la Faculté. Son objectif est de porter à 50 le nombre de nouveaux étudiants et étudiantes que la Faculté accueillera chaque année et d'obtenir, de la part des diplômés et des diplômées de la Faculté, un appui comparable à celui dont bénéficient les autres facultés de droit au pays.

Et que fait-elle lorsqu'elle n'est pas en train de préparer ses cours ou de planifier ses prochaines interventions ? Elle s'adonne au jardinage où elle donne libre cours à ses élans artistiques, ainsi qu'à la lecture et aux randonnées en nature, plus particulièrement au moyen de raquettes en hiver. Nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite dans ses nouvelles fonctions !

---

***Le Bref*** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Présidente</i>	Anik BOSSÉ
<i>Adresse</i>	AJEFNB 18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	<a href="http://www.ajefnb.nb.ca">www.ajefnb.nb.ca</a>

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 265 membres.

---